



# Ville de Le Palais sur Vienne

---



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Commune du PALAIS SUR VIENNE**

**Année 2025**

## Introduction préliminaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois maximum pour les autres maquettes budgétaires. Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile. Le budget « Repas à Domicile » en M22 étant un budget annexe du CCAS, celui doit obligatoirement suivre la réglementation applicable au budget principal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), s'appuyant sur le présent rapport, permettra d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires préalablement au vote du budget et précisera les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

## SOMMAIRE

<b>Introduction préliminaire</b>	<b>p 2</b>
<b><u>I. Attribution des aides</u></b>	<b>p 4</b>
<b>I.1 – Aide sociale légale</b>	<b>p 4</b>
<b>I.2 – L’attribution des aides du CCAS</b>	<b>p 4</b>
<b>I.3 – Les autres actions du CCAS</b>	<b>p 5</b>
<b><u>II. Données socio-démographiques de la commune</u></b>	<b>p 5</b>
<b><u>III. La situation financière du CCAS</u></b>	<b>p 9</b>
<b>II-1 - La section de fonctionnement</b>	<b>p 9</b>
<b>II-2 - La section d’investissement</b>	<b>p 13</b>
<b><u>IV. Les orientations 2025</u></b>	<b>p 13</b>
<b>II-1 - La section de fonctionnement</b>	<b>p 14</b>
<b>II-2 - La section d’investissement</b>	<b>p 15</b>

## I – Attribution des aides

### I.1 – Aide sociale légale

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).

Par ailleurs, l'agent mis à disposition du CCAS par la commune est en charge des enquêtes et obligations alimentaires provenant des autres communes.

Le CCAS du PALAIS SUR VIENNE est indemnisé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne du temps consacré par cet agent pour l'instruction de ces dossiers en fonction du nombre de dossiers traités par celui-ci.

Pour l'année 2024, le CCAS a instruit 19 dossiers au titre de l'aide sociale légale dont 6 pour des placements en maison de retraite au profit des personnes âgées, 4 pour des placements en établissement spécialisé à destination de personnes handicapées et 9 dossiers concernant des obligations alimentaires.

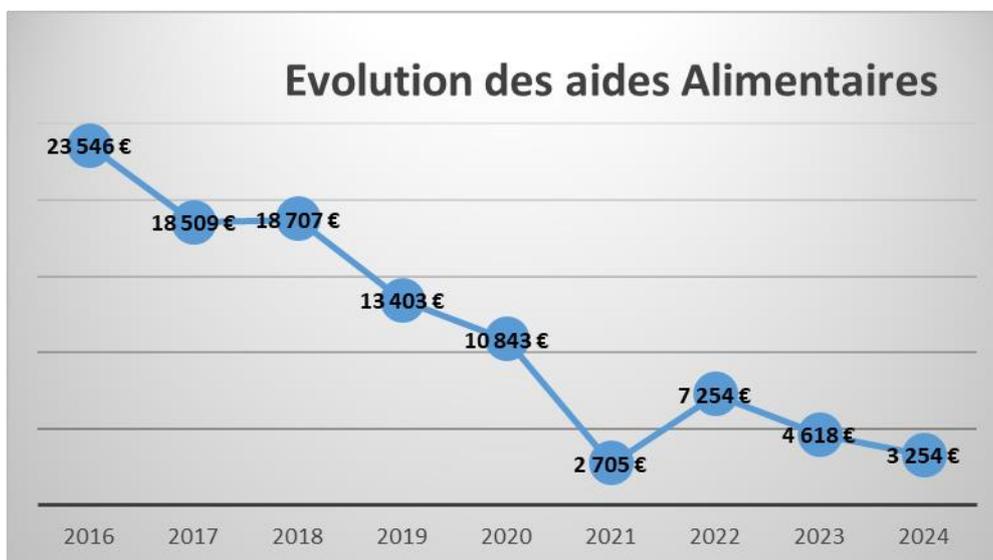
### I.2 – L'attribution des aides du CCAS

#### L'aide alimentaire

Le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitué par l'assistante sociale du secteur.

En 2024, 13 familles ont bénéficié de l'aide alimentaire pour un montant total de 3 253,74 €.

On constate sur le graphique ci-après qu'entre 2016 et 2021 les aides diminuent d'année en année avec une nette diminution de 8 138 euros entre 2020 et 2021. Entre 2021 et 2022, une nouvelle hausse des aides à hauteur de 4 549€. Depuis 2022, les demandes sont de nouveau en baisse.



#### L'aide carburant

Cette année 4 familles ont bénéficié d'une aide à l'énergie pour un montant total de 120 €.



## L'aide financière

Le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et d'assainissement.

En 2024, 14 familles ont bénéficié d'aide pour le paiement de diverses factures pour un montant total de 5 315€, les demandes sont majoritairement des aides pour l'énergie, 8 sur 14. Cette année, une demande d'aide au permis de conduire a été sollicitée. Pour 2024, le nombre de demande est identique à 2023, mais les aides octroyées sont supérieures d'où une légère augmentation des aides versées.

### **I.3 – Les autres actions du CCAS**

#### Les jardins familiaux :

La commune, via le CCAS, met à disposition des habitants de la commune, sous conditions, 8 jardins familiaux d'une superficie comprise entre 78 m<sup>2</sup> pour le plus petit et 157 m<sup>2</sup> pour le plus grand pour un loyer annuel fixé à 0,35 €/m<sup>2</sup> et le remboursement de l'eau consommée, pour l'année 2024, cela représente une recette de 370,91€ correspondant à la location de 7 jardins.

#### Repas des aînés :

Par ailleurs, en fin d'année, il est offert par le CCAS aux administrés de plus de 70 ans un repas des aînés qui leur permet de se retrouver dans le cadre d'un moment convivial. En 2024, 173 personnes et 5 accompagnateurs (payants) ont participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 04 décembre 2024 salle Gérard Philippe.

Par ailleurs, les personnes ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas participer au repas ont pu bénéficier du colis, au total ce sont 620 colis qui ont été distribués cette année :

- 250 colis au profit des couples.
- 370 colis au profit des personnes seules.

#### EHPAD :

Le CCAS de la commune offre des présents aux résidents de l'EHPAD situé sur le territoire communal. Ce sont 140 colis qui ont été offerts aux résidents.

#### Cadeau de naissance :

Des protèges carnet de santé sont offerts aux familles à l'occasion de la naissance de leur enfant et un arbre est planté dans le parc Puy Martin chaque année. Pour 2024, 60 protèges carnet ont été achetés pour une somme totale de 1 439,52€, 41 protèges carnet ont été distribués auprès de 41 familles représentant un coût total de 983,67 €. Un GINKGO Biloba d'une valeur de 217,80€ a été planté en présence des familles au printemps 2024 ainsi qu'un support plexi et une plaque des noms d'une valeur de 373,67€.

#### Cadeau pour les centenaires :

Des bouquets sont offerts aux centenaires de la commune, pour 2024, personne n'a bénéficié de cette action.

## **II. Données socio-démographiques de la commune**

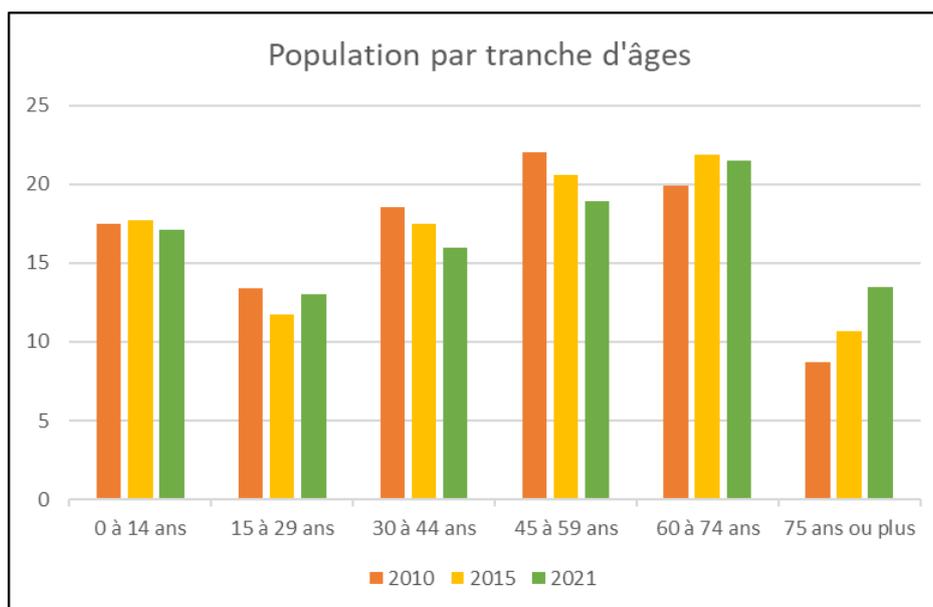
En 2025, le nombre d'habitants sur la commune s'élève à 5 930 habitants pour 2024. Celui-ci est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population du Palais sur Vienne sur la période de 2015 (6 044) à 2021 (5 947), soit -0,30 % par an. La population est donc en baisse.

Les éléments ci-après sont issus du dossier complet de l'INSEE afférent à la commune sur la base des dernières données exploitées (2010-2021) parues le 14 janvier 2025 :

✚ Nombre d'habitants : en 2021, le nombre d'habitant était de 5 947 répartis de la façon suivante :

	2021	%
<b>Ensemble</b>	5947	100
<b>60 à 74 ans</b>	1 281	21,5
<b>45 à 59 ans</b>	1 123	18,9
<b>0 à 14 ans</b>	1 018	17,1
<b>30 à 44 ans</b>	949	16
<b>75 ans ou plus</b>	804	13,5
<b>15 à 29 ans</b>	772	13

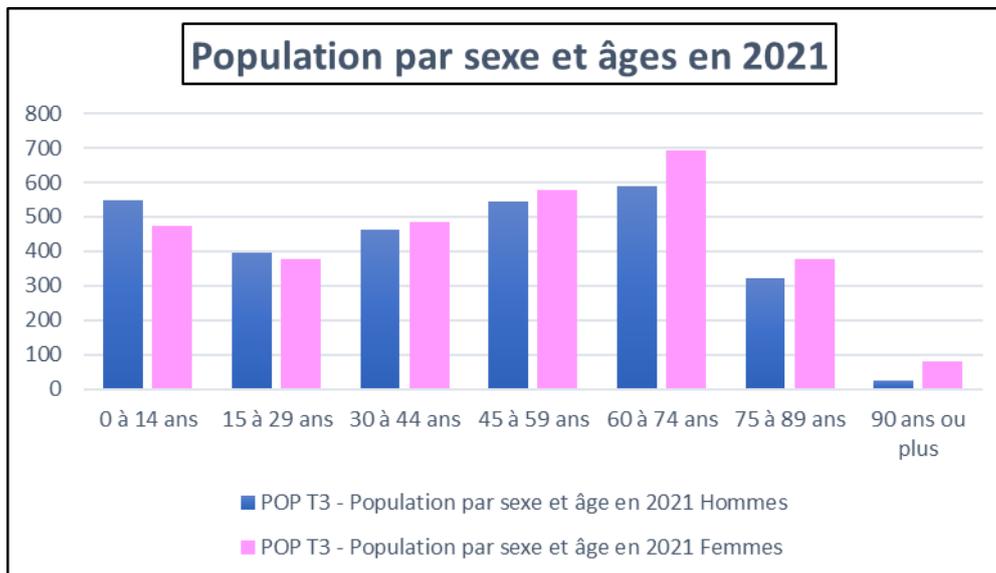
✚ Population par tranche d'âge : après une légère hausse de la tranche d'âge 0 -14 ans entre 2010 et 2015, celle-ci est en baisse entre 2015 et 2021. En revanche, Après une baisse des 15-29 ans entre 2010 et 2015, celle-ci est en évolution entre 2015 et 2021. La tranche d'âge 30-44 ans continue de diminuer, tout comme la tranche d'âge 45-59 ans. Après une évolution de la tranche d'âge des 60-74, celle-ci est en légère baisse depuis 2015. Seule la tranche des 75 ans et plus est en augmentation sur la totalité de la période 2010-2021.



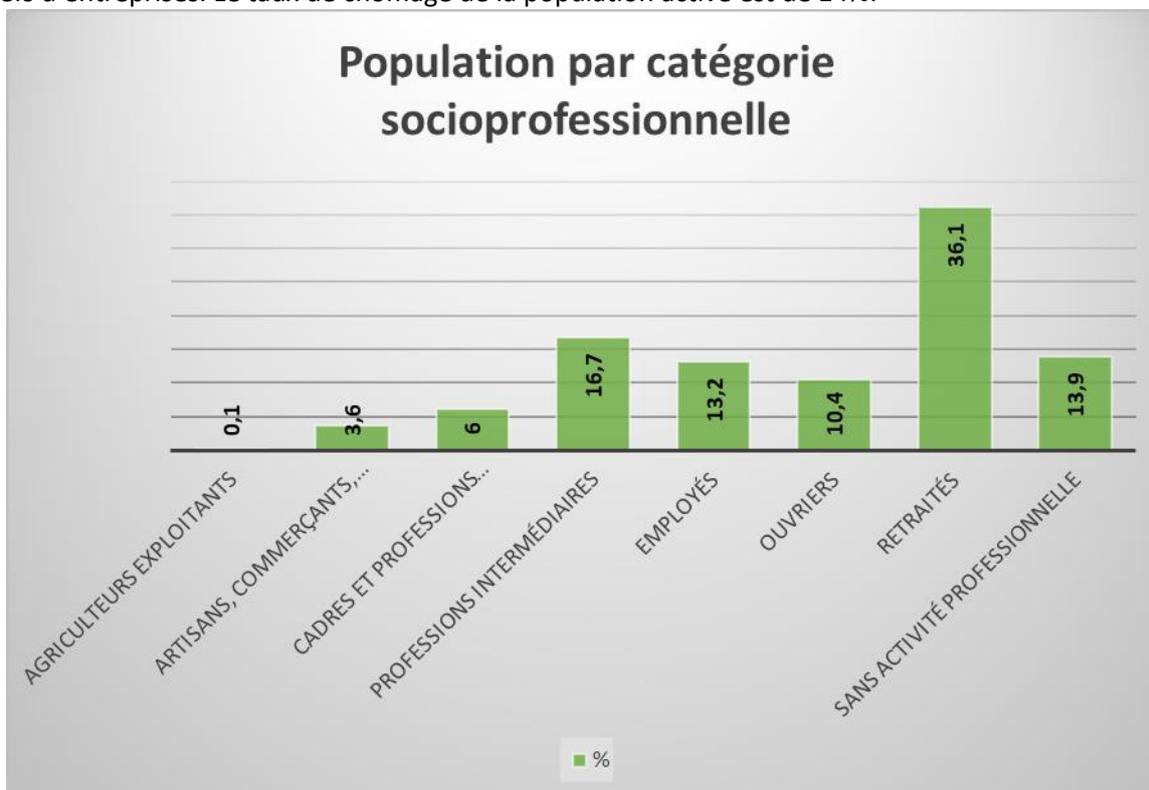
La répartition par tranche d'âge indique que la tranche la plus représentée sur la commune du Palais est celle des 60-74ans, avec 21.5%, la moins représentée étant celle des 15-29ans. Au regard de la répartition ci-dessous, nous pouvons dire que la population par tranche d'âge est plutôt homogène, mais avec une tendance vieillissante.

		%
0 à 14 ans	17,1	
15 à 29 ans	13	30,1
30 à 44 ans	16	
45 à 59 ans	18,9	34,9
60 à 74 ans	21,5	
75 ans ou plus	13,5	35

✚ Population par sexe et par âge : sur une population totale de 5 947, 52% sont des femmes et 48% sont des hommes, la part des femmes est légèrement plus importante que celle des hommes. La répartition par tranche d'âge est assez homogène, sauf pour la tranche 0-14ans où les hommes sont majoritaires. La tendance s'inverse à partir de la tranche d'âge des 60-74 ans ou les femmes sont plus nombreuses, notamment la tranche 90 ans et + (75%).



✚ Population par catégorie socioprofessionnelle : en 2021, plus de 36% de la population est retraitée, 13% ont des professions intermédiaires, 10% sont ouvriers, 6% sont cadres et 3% sont artisans commerçants et chefs d'entreprises. Le taux de chômage de la population active est de 14%.

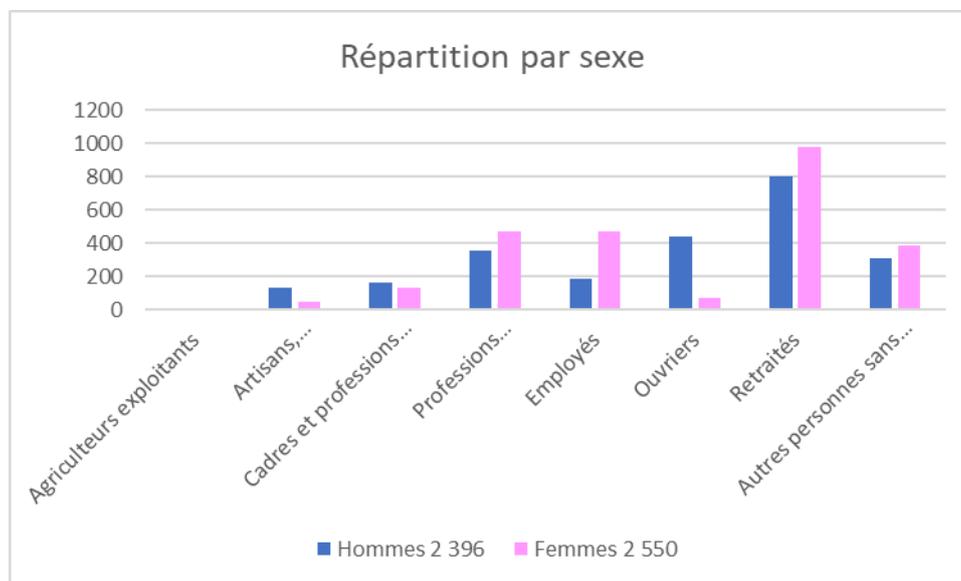


La répartition des professions indique que les femmes sont représentées majoritairement dans les catégories suivantes :

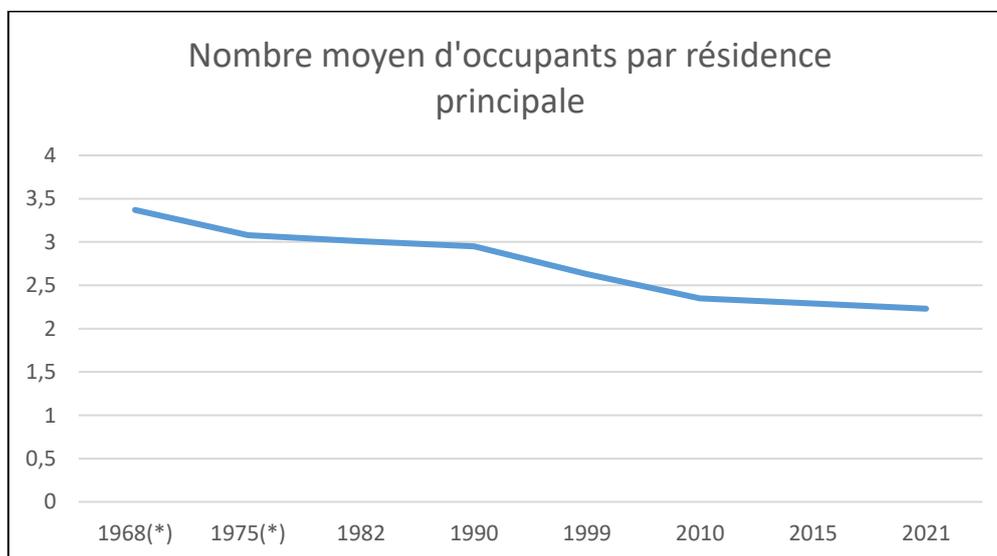
- Retraitées
- Employées
- Sans emploi

Quand les hommes sont majoritaires dans les emplois suivants :

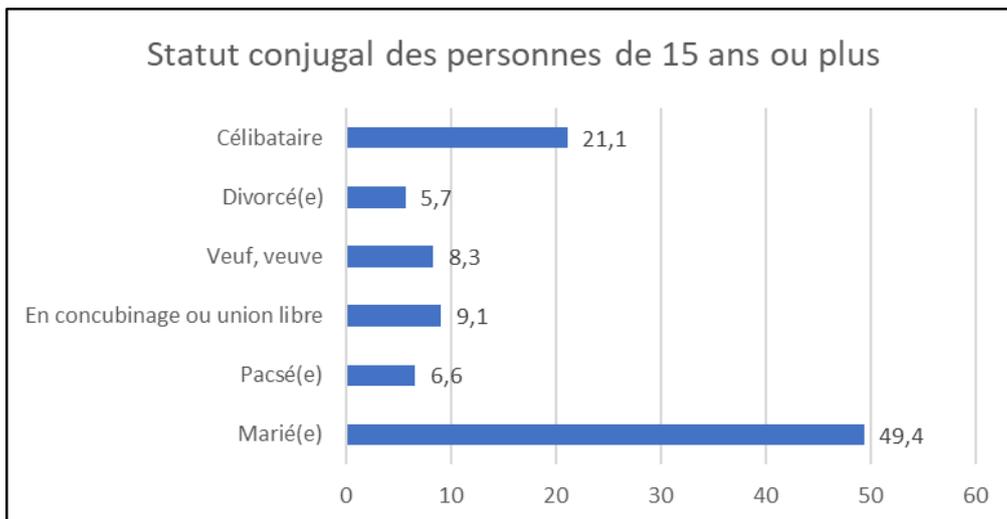
- Ouvriers
- Cadres
- Artisans
- Agriculteurs (6 en 2021)



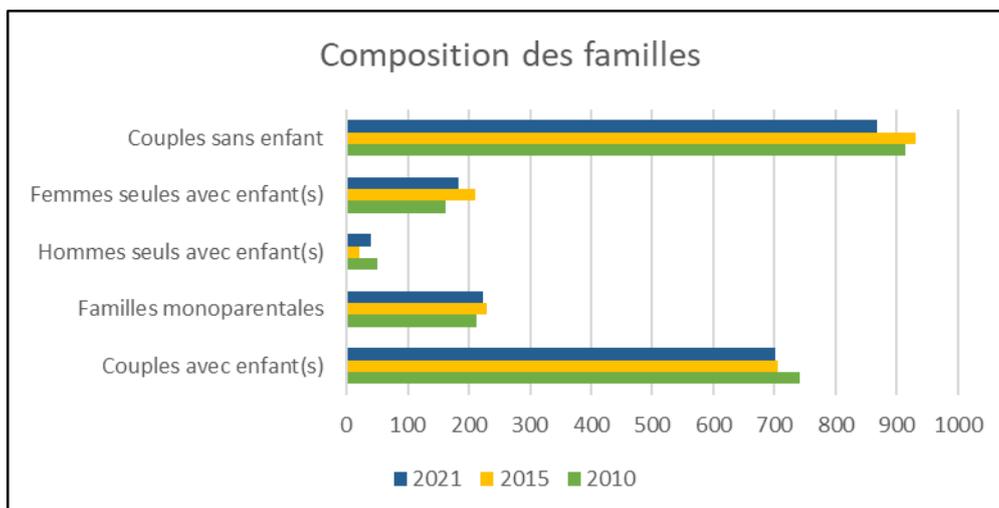
 **Evolution des ménages** : depuis 1968, le nombre d'occupants par résidence principale ne cesse de diminuer passant ainsi de 3,37 personnes en 1968 à 2.23 en 2021.



 **Statut des ménages** : en 2021, 65% des ménages sont en couple (mariés, pacsés et en union libre), 35% sont des personnes seules (célibataire, veuve ou veuf, divorcé(e)).



Composition des familles : en 2021, 48,4% des couples sont sans enfant, 39,1% des couples ont des enfant et 12,5% sont des familles monoparentales majoritairement des femmes (10,3% contre 2,2% pour les hommes) situation souvent liée à de la précarité notamment lorsque le parent isolé est la mère.



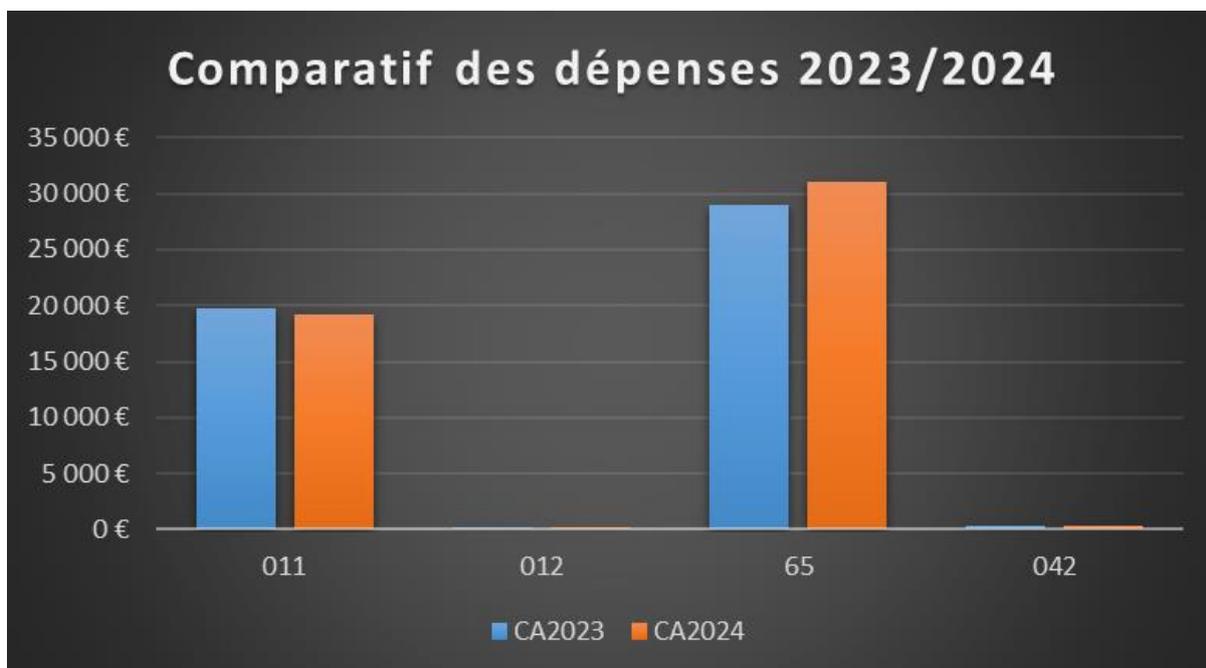
### **III. La situation financière du CCAS**

#### **III-1 - La section de fonctionnement**

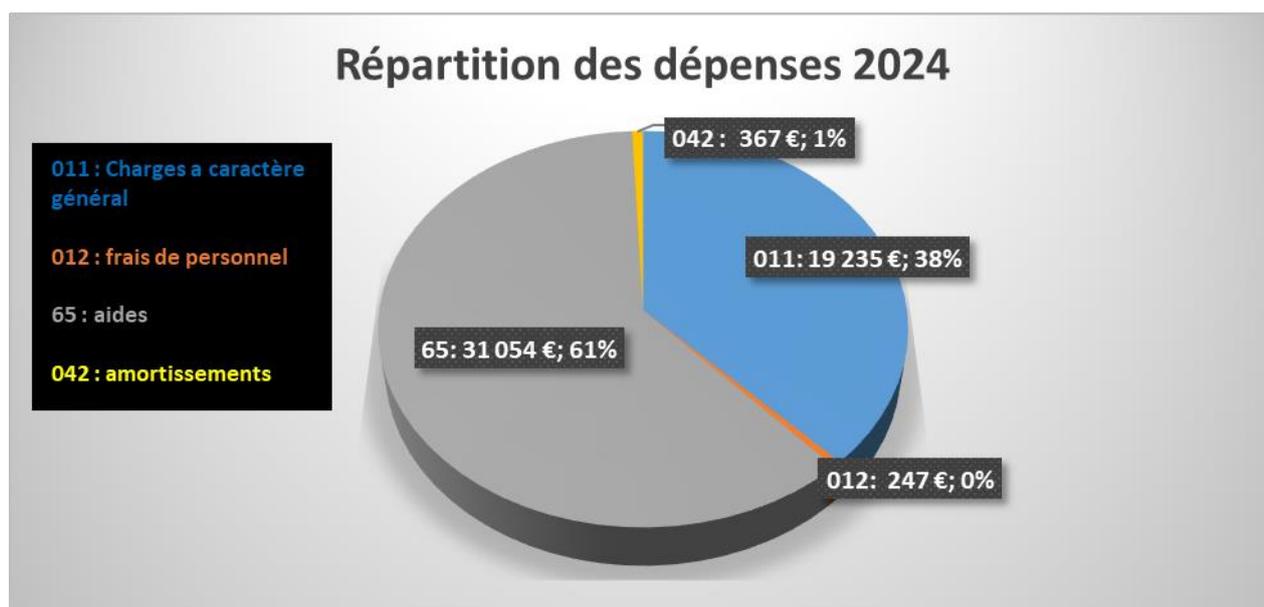
##### ***- Les dépenses :***

Les dépenses 2024 s'élèvent à 50 903.52€ contre 49 464€ en 2023 soit une hausse de 1 439€ (3%). En comparaison avec 2023, la légère hausse des dépenses est essentiellement liée aux dépenses du chapitre 65 + 2 022€ (+6.96%) mais également à une baisse sensible des charges à caractère général de - 582€ (3%).

La hausse des dépenses réelles entre 2023 et 2024 est donc de 3%.



Les dépenses 2024 se répartissent comme suit :



Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les aides alimentaires, les aides pour l'énergie, la participation sur le paiement des différentes factures pour les personnes en difficultés et le colis des aînés. Aussi, ces dépenses représentent 61% du montant total. Les charges à caractère général sont constituées majoritairement des dépenses liées à l'organisation du repas des aînés et la location du véhicule réfrigéré, viennent ensuite les achats des protèges carnet de santé pour les naissances, du bouquet pour les centenaires, de petites fournitures pour l'entretien des jardins familiaux. Elles représentent 38% des dépenses totales.

Le CCAS ne dispose pas de personnel en propre et bénéficie de l'assistance technique de la commune de rattachement. Les dépenses de personnel sont liées aux cotisations URSSAF des membres bénévoles du CCAS.

Par ailleurs, le CCAS verse annuellement une subvention au CHAL (Centre Hospitalier Animation Loisirs) qui œuvre auprès des personnes hébergées en long séjour dans les hôpitaux de Chastaingt et Rebeyrol de LIMOGES, à l'association France Victime 87 qui accompagne les personnes victimes d'agression ou encore d'attentat, et, depuis 2022, au Secours Populaire.

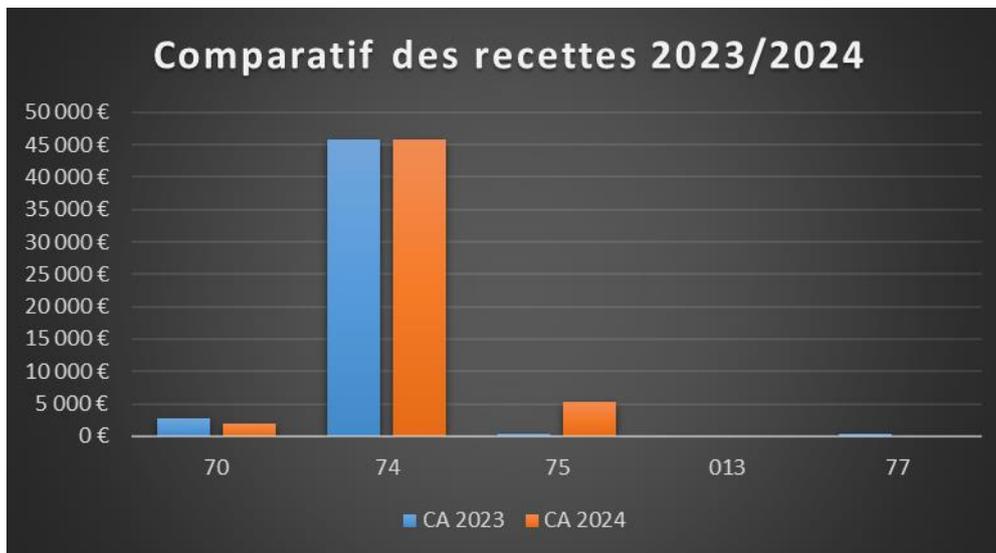
- **Le détail des dépenses de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chap</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2024</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>19 235,16 €</b>
	60632	Fourniture petit équipement	117,94 €
	6068	Autres fournitures	1 439,52 €
	611	Contrats de prestation de service reliure des actes	330,00 €
	61351	Locations mobilières roulant	13 540,06 €
	6182	Documentation	204,58 €
	6234	Réceptions	3 547,77 €
	637	Autres impôts, taxes	55,29 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>247,00 €</b>
	6451/8	Cotisations URSSAF/autres	247,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>		<b>31 054,25 €</b>
	65134	Aides	30 054,25 €
	65748	Subventions aux associations	1 000,00 €
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>		<b>0,00 €</b>
	6718	Autres charges exceptionnelles sur op° de gest°	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>		<b>367,11 €</b>
	6811	Dotations aux amortissements	367,11 €
<b>TOTAL des DEPENSES</b>			<b>50 903,52 €</b>

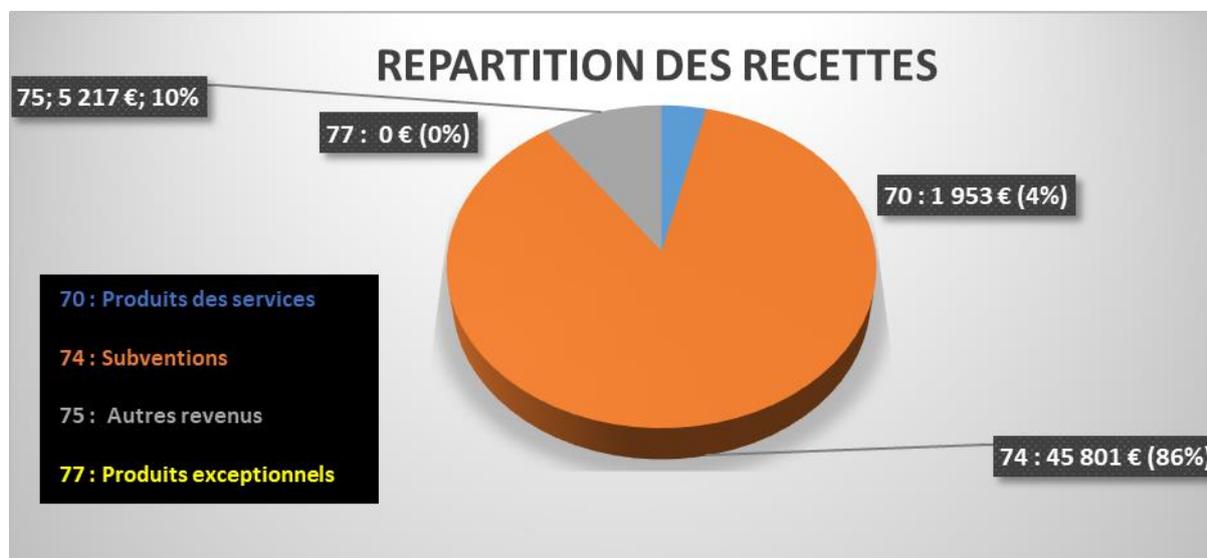
- **Les recettes**

Les recettes totales 2024 s'élèvent à 52 971€ contre 49 476€ en 2023 soit une hausse de 3 495€ (7%).

En comparaison avec 2023, malgré la baisse des recettes du chapitre 70, le remboursement des chèques up non utilisés a engendré une recette de 4 686.24€ permettant de compenser cette baisse et ainsi avoir un résultat supérieure à 2023.



Ces recettes se répartissent comme suit :



Le budget du CCAS est directement abondé par une subvention communale à hauteur de 45 000 € en 2024 ainsi que par la participation du département aux frais liés aux dossiers d'aide sociale, ces participations au chapitre 74 constituent 86% de ses ressources.

Parmi les autres recettes, au chapitre 70, on retrouve les concessions et locations de case du columbarium à raison de 1/3 de leur montant total, les 2/3 restant allant sur le budget principal de la commune. Pour 2023, les recettes s'élevaient à 1 953€, en baisse par rapport à 2023 (-768€). Au chapitre 75, le produit des locations des jardins familiaux et du remboursement des charges afférentes (consommation d'eau) est en hausse par rapport à 2023 grâce au remboursement des chèques up non utilisés.

- **Le détail des recettes de fonctionnement**

RECETTES			
Chap	Article	Libellé	CA 2024
<b>70</b>	<b>Produit des services du domaine</b>		<b>1 953,36 €</b>
	70311	Concessions cimetière	1 953,36 €
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions, participations</b>		<b>45 800,55 €</b>
	7473	Département	800,55 €
	74748	Commune	45 000,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>		<b>5 217,15 €</b>
	752	Revenu des immeubles (jardins)	370,91 €
	75888	Autres produits exceptionnels sur produits de gestion	4 846,24 €
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté (C)</b>		<b>0,00 €</b>
	002	Excédent de fonctionnement reporté	
<b>TOTAL des recettes hors 002</b>			<b>52 971,06 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>52 971,06 €</b>

- **Les résultats 2024**

RESULTATS 2024	2 067,54
Reprise des résultats 2023	15 639,46
<b>TOTAL 2024 fonctionnement</b>	<b>17 707,00</b>

**III-2 - La section d'investissement**

Pour l'année 2024, la principale dépense d'investissement est l'arbre de naissance et les plaques à hauteur de 591,47€. En recettes d'investissement, nous retrouvons les amortissements à hauteur de 367,11€ relatifs aux clôtures des jardins familiaux réalisés en 2019.

- **Les résultats 2024**

RESULTATS 2024	-224,36
Reprise des résultats 2023	29 063,53
<b>TOTAL 2024 Investissement</b>	<b>28 839,17</b>

**IV. Les orientations 2025**

Pour 2025, le CCAS poursuivra ses actions auprès des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment pour les plus défavorisées d'entre elles.

Il s'agira :

De maintenir les aides actuelles.

**En direction des associations**

- Versement des subventions

**En direction des familles :**

- Chèque carburant
- Chèque énergie
- Aides au paiement des factures
- Protège carnet de santé pour chaque naissance et plantation d'arbre

**En direction des jeunes de moins de 25 ans :**

- Aides financières au permis de conduire
- Aide au financement du BAFA

**En direction des séniors :**

- 1 cadeau offert aux nouveaux centenaires
- Repas ou colis de fin d'année

Le CCAS bénéficiera pour ce faire d'une subvention de la commune de rattachement dont le montant sera de 46 500 €, compte tenu des besoins réels du CCAS pour l'année 2025.

**IV-1 - La section de fonctionnement**

- **Les dépenses principales :**
  - La location du véhicule
  - Les aides
  - Le repas de fin d'année
- **Les Recettes principales :**
  - Subvention communale
  - Remboursement des chèques services
  - Concessions de cimetière

DEPENSES			
Chap	Article	Libellé	BP 2025
011		Charges à caractère général	23 707,17 €
012		Charges de personnel	300,00 €
65		Autres charges de gestion	45 000,00 €
<b>023</b>		<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
042		Opérations d'ordre	490,83 €
		<b>TOTAL (A)</b>	<b>69 498,00 €</b>
RECETTES			
Chap	Article	Libellé	BP 2025
70		Produit des services du domaine	2 000,00 €
74		Dotations, subventions, participations	47 100,00 €
75		Autres produits de gestion courante	371,00 €
77		Produits exceptionnels	2 320,00 €
<b>002</b>		<b>Excédent de fonctionnement reporté (C)</b>	<b>17 707,00 €</b>
		<b>TOTAL hors 002 (B)</b>	<b>51 791,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>69 498,00 €</b>

## IV-2 - La section d'investissement

- **Les dépenses principales :**
  - L'arbre de naissance et les plaques
  - Les éventuels travaux sur les jardins familiaux
- **Les Recettes principales :**
  - Amortissements

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chap</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025 + RAR 2024</b>
21		Immobilisations corporelles	15 000,00 €
22		Immobilisations reçues en affectation	14 330,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>29 330,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Chap</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2025</b>
001		Excédent antérieur reporté	28 839,17 €
021		Virement de la section de fonctionnement	
040		Opérations d'ordre	490,83 €
		<b>TOTAL hors 001 (B)</b>	<b>490,83 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>29 330,00 €</b>